

MESURE DE PUBLICITE
DU 13/06/2024 AU 04/07/2024
EN VUE DE L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE
DE LA GENDARMERIE
DE LA CASERNE DU PSIG
DE LA HALLE PIERRE BERNARD
(DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE)
PAR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES
(Appel à manifestation d'intérêt)

Exposé

La Commune de St André de Corcy cherche à valoriser son patrimoine par une démarche de développement durable dans le cadre de sa stratégie énergie climat.

A ce titre, elle souhaite mettre à disposition une partie des toitures des bâtiments ci-dessous désignés, en vue de la mise en place d'installations photovoltaïques.

Les bâtiments envisagés sont :

- La Halle P. BERNARD

La surface mise à disposition est d'environ 73 m².

Le bâtiment est pleine propriété de la Commune.

La toiture du bâtiment date de 2018, année de construction du bâtiment (voir annexe 1).

Cadastre : parcelle section AN n° 68

Coordonnées GPS : 45.927916217256154, 4.954000629374596

Type de couverture : tuiles mécaniques Omega 10

Type de charpente : charpente traditionnelle bois

Le plan des toitures mis à disposition est fourni en Annexe 1.

- Le PSIG

La surface mise à disposition est d'environ 186 m².

Le bâtiment est pleine propriété de la Commune.

La toiture du bâtiment date de 2017, année de construction du bâtiment (voir annexe 1).

Cadastre : parcelle section AO n° 38

Coordonnées GPS : 45.92638881277213, 4.96008506972125

Type de couverture : tuiles mécaniques Omega 10

Type de charpente : charpente industrielle bois

- La Gendarmerie

La surface mise à disposition est d'environ 175 m².

Le bâtiment est pleine propriété de la Commune.

La toiture du bâtiment date de 1991, année de construction du bâtiment (voir annexe 1).

Cadastre : parcelle section AN n° 62

Coordonnées GPS : 45.929258319504825, 4.9548357613062235

Type de couverture : tuiles mécaniques

Type de charpente : charpente industrielle bois

Le plan des toitures mis à disposition est fourni en Annexe 1.

Mode de passation

Convention d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations et de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalable à la délivrance de titres d'occupation du domaine public en vue d'exploitation économique.

1) Objet de l'appel à concurrence

Réalisation et exploitation d'une centrale photovoltaïque citoyenne sur les toitures :

- Halle : d'une surface possible de 73 m², Place Pierre Bernard, 01390 Saint-André-de-Corcy
- PSIG : d'une surface possible de 186 m², 20 Imp. du Mont Blanc, 01390 Saint-André-de-Corcy
- Gendarmerie : d'une surface possible de 175 m², 42 Rte de Monthieux, 01390 Saint-André-de-Corcy

2) Conditions de la mise à disposition

L'occupant, titulaire du contrat de mise à disposition, devra respecter les conditions suivantes :

- Etre une société dont la gouvernance est majoritairement détenue par des citoyens du territoire ;
- Disposer des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des équipements (autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement, éventuel contrat d'achat, etc.) ;
- Préciser le plan de financement du projet;

- Disposer des assurances civiles et professionnelles inhérentes aux technologies posées, de façon à couvrir les risques en matière de vol, catastrophes naturelles, défaut d'étanchéité, dommages aux tiers, etc. ;
- Respecter les préconisations techniques et réglementaires (normes, codes, DTU, etc.) relatives à la technologie mise en œuvre et à son intégration sur un bâtiment public ;
- Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, en assurer l'entretien et la sûreté ;
- Ne pas perturber l'usage du bâtiment et informer en avance des différentes interventions prévues pour l'installation ou la maintenance ;
- Missionner au maximum les entreprises locales pour les travaux prévus.

L'occupant utilisera la surface mise à disposition à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter des équipements photovoltaïques.

La mise à disposition prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels après procédure de sélection préalable conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalables à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Elle donnera lieu au versement d'une redevance

Conformément à l'article L2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, sa durée sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

3) Critères de sélection

Le projet proposé devra viser à développer la production d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque mais également à associer et sensibiliser les agents et les habitants de la commune.

Les candidatures seront étudiées au regard de la grille de critères pondérés de la façon suivante :

- 1^{er} critère : Participation citoyenne
 - le projet témoignant de la plus forte participation des citoyens et acteurs locaux du territoire pour valeur 50%.
- 2nd critère : production d'énergie
 - qualité technique du projet pour valeur 40%

- Montant de la redevance-loyer pour valeur 10%

4) Organisation de la mesure de publicité

La présente mesure de publicité est mise en ligne sur le site internet de la Commune de St André de Corcy le 27/05/2024.

Les candidats devront envoyer une lettre de motivation accompagnée d'une présentation de la société, d'une analyse d'opportunité d'installation d'un équipement solaire photovoltaïque producteur d'énergie solaire photovoltaïque et du formulaire joint en Annexe 2 complété.

Pour la visite du site, prendre contact avec le responsable des bâtiments communaux, Monsieur Pampouille avec son secrétariat au [04 72 26 10 30](tel:0472261030).

La sélection de l'occupant vaudra engagement ferme de la collectivité sous réserve que les conditions suspensives suivantes soient levées au moment du lancement des travaux :

- Validation de la faisabilité technique et économique de l'opération photovoltaïque;
- Obtention de l'ensemble des autorisations administratives, assurances, financements, etc. nécessaires à la bonne réalisation du projet et des financements ;
- Maintien d'une gouvernance et d'un capital détenu majoritairement par des citoyens ;
- Validation par la collectivité de la durée de la convention et du montant de la redevance finalement proposé après la finalisation du projet.

Les réponses sont à envoyer par courrier LRAR avant le 28/06/2024 à 17 heures

en Mairie de St André de Corcy ,

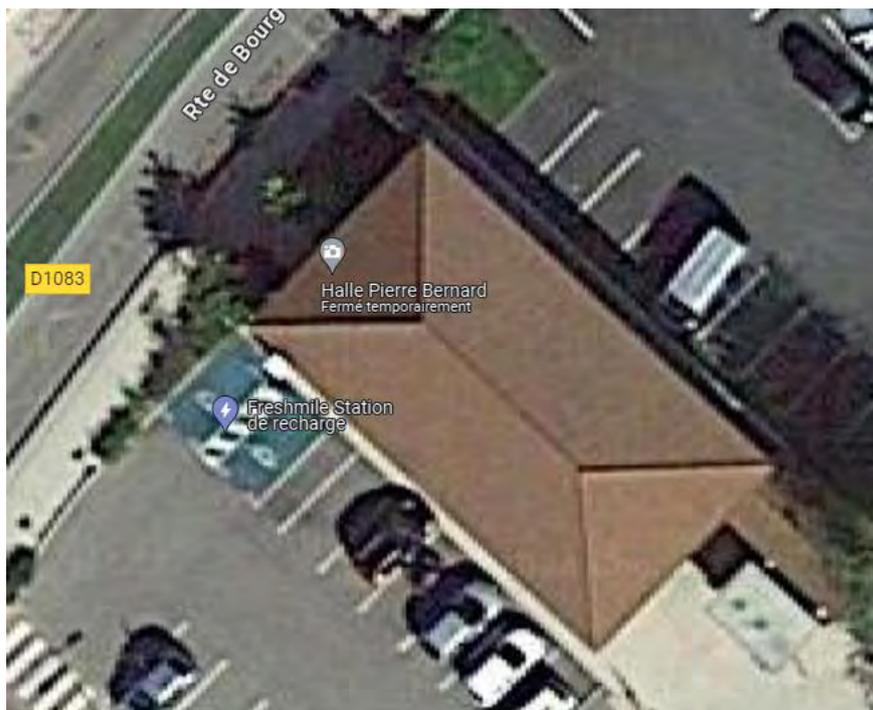
à l'adresse suivante : Square Claudius Bardet 01390 St André de Corcy

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le 04 72 26 10 30

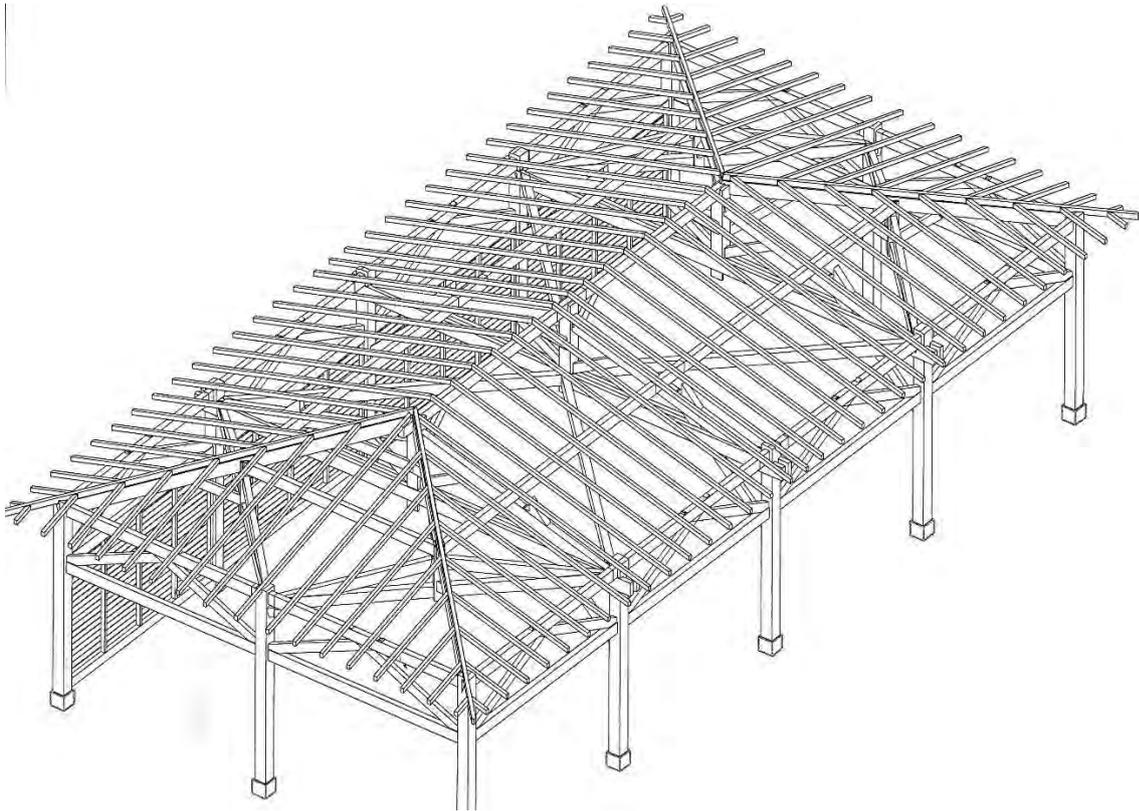
Annexe 1 : Plans des toitures mises à disposition

Plan du cadastre & vue aérienne

La Halle :



Vue aérienne

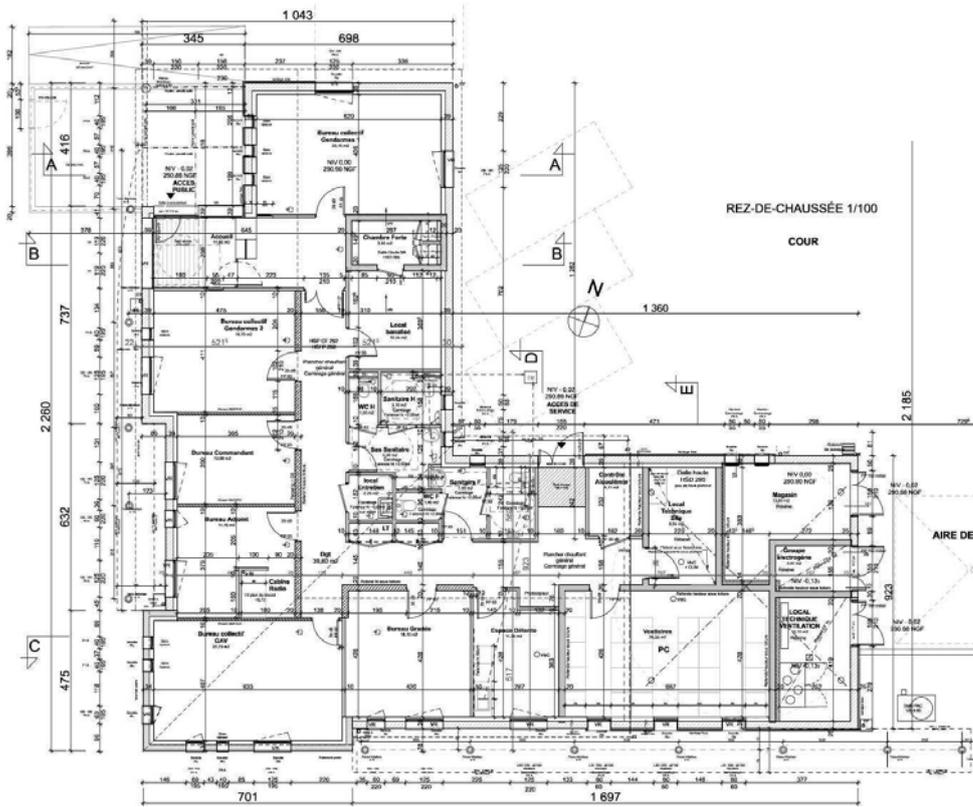


Vue axonométrique de la charpente

Le PSIG :



Vue aérienne

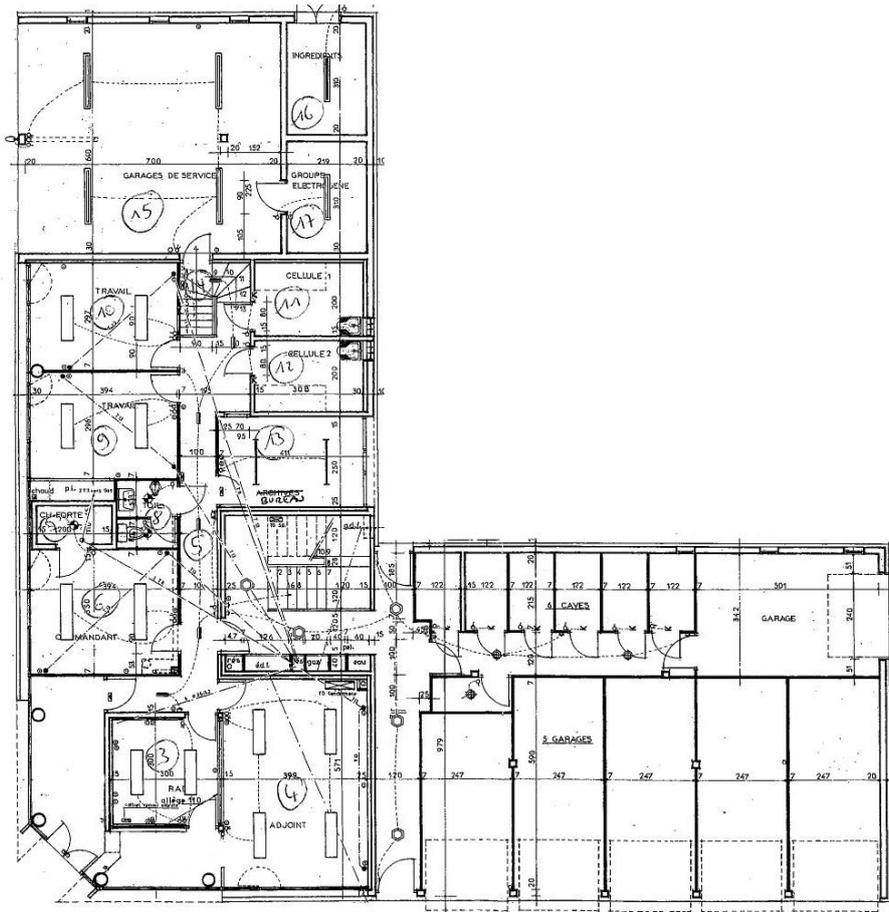


Plan

La Gendarmerie :



Vue aérienne



Plan

Annexe 2 : Formulaire à remplir

Cf. Fichier joint